

BIENVENUE A LA MDL !

Lieu de loisir et d'écoute, la **MAISON DES LYCEENS** est ouverte à tous les lycéens adhérents
du Lundi au Vendredi
Durant les temps de récréations
Et selon l'emploi du temps des gérants

Vous pouvez venir vous y détendre, jouer, étudier...
... et même devenir un gérant !
Vous pouvez y retrouver :

BILLARD - BABY FOOT - JEUX DE SOCIÉTÉ - PIANO GUITARES -
BATTERIE - PING PONG
DISTRIBUTEUR DE BOISSONS CHAUDES

MAIS C'EST QUOI LA MDL ?

La MDL est une association, autonome mais obligatoirement soumise au règlement intérieur du Lycée.
Elle est gérée par un Bureau composé d'élèves et d'élèves gérants engagés au sein de la MDL.
Le bureau est élu chaque année lors de l'Assemblée Générale (réunion ouverte à tous les adhérents).
La MDL s'occupe de la distribution des manuels scolaires en début et en fin d'année.

INITIATIVES ET APPRENTISSAGE

Vous pouvez mettre en œuvre vos idées en proposant de faire découvrir de nouvelles activités.
N'hésitez pas à faire partager votre passion et vos talents en créant un nouveau club ou en rejoignant
un club déjà existant : CLUB RADIO et son studio

Bulletin d'inscription année 2026-2027

NOM

Prénom

Niveau/Classe.....

Par chèque à l'ordre de : la Maison des Lycéens ☐

Paiement de la cotisation de 23 euros en espèces ☐

Règlement intérieur à signer au verso !



REGLEMENT INTERIEUR de la MAISON DES LYCEENS

Lycée Elie Faure - 33310 LORMONT

OBJECTIFS EDUCATIFS

La Maison des Lycéens est un espace convivial et agréable.

Lieu de loisir et d'écoute, le lycéen peut venir se détendre dans la journée en fonction de son emploi du temps.

C'est aussi un lieu de formation où le lycéen peut :

- Faire l'apprentissage de l'autonomie en assumant des responsabilités (Bourse aux livres, gestion d'un club...),
- S'impliquer dans la vie associative en occupant le poste de gérant, ou membre du bureau directeur (président(e), vice-président(e), trésorier(ère), secrétaire),
- Se cultiver ou développer sa créativité en mettant en œuvre ses idées, en créant des événements culturels
- Découvrir de nouvelles activités et se former avec des professionnels (radio, musique...)

La MDL a son local au sein de l'établissement et respecte donc le règlement intérieur du lycée : ces règles de vie en communauté, de citoyenneté, de la laïcité et de démocratie.

Des équipements gratuits sont mis à disposition (billard, babyfoot, jeux de société, guitare...).

ORGANISATION

Les membres en sont des élèves ayant réglé leurs cotisations.

La MDL est gérée par un **Bureau** composé d'élèves Président(e), Vice-président(e), secrétaire, Trésorier(e)), le bureau est élu chaque année lors de l'assemblée générale. Certains élèves adhérents volontaire peuvent être **gérants**. Leur rôle est d'assurer le bon fonctionnement de la MDL, de l'ouvrir et de participer au réunion du bureau élu.

LES CLUBS

Ils sont ouverts à tous.

Chaque club est placé sous la responsabilité d'un membre de la MDL et fonctionne de façon autonome. Il permet l'épanouissement de ses membres, l'élaboration et la découverte de nouvelles techniques.

Chaque club élabore ses règles de fonctionnement, son projet et en informe le Conseil d'Administration en début d'année. Les dépenses engendrées par le fonctionnement de chaque club sont soumises au vote du bureau.

Les membres de chaque club ont la responsabilité morale et financière de matériel qu'ils utilisent.

FRÉQUENTATION DE LA MDL

La MDL fonctionne en autonomie et a pour principe la liberté et la convivialité. Ainsi les élèves doivent adopter une attitude citoyenne : respect, courtoisie et responsabilité.

Si les règles ne sont pas respectées, (PARTAGE EQUITABLE DU TEMPS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS, MANQUEMENT AU RESPECT DES PERSONNES OU DU MATERIEL, INDISCIPLINE, DESORDRE, HYGIENE, PROPRETE, INTRUSION OU DISSIMULATION D'INTRUSION DE PERSONNEQ NON AUTORISEES), il n'y a plus de convivialité ainsi le principe de la MDL est compromis.

La MDL est ouverte à toutes les récréations et selon l'emploi du temps de ses gérants du lundi au vendredi.

Elle ferme ses locaux en vue de la préparation et de l'organisation de la Bourse aux Livres début juin jusqu'à fin septembre et peut fermer ses locaux de façon exceptionnelle.

Article 1 : l'entrée se fait par la porte MDL d'objets de valeur (vêtements de marques, bijoux, montres, consoles de jeux, ordinateurs, téléphones portables etc) sont sous l'entière responsabilité de l'élève (cf. règlement intérieur du lycée article 10). Leur usage se fait dans le respect de chacun et dans le souci de ne générer aucune nuisance.

Article 2 : Pour accéder à la MDL, l'élève doit être en mesure de présenter sa carte d'adhérent et sa carte de lycéen. **L'accès à la MDL est formellement interdit à toute personne étrangère au lycée. Toute incitation des élèves du lycée dans ce sens sera sanctionnée.**

SANCTIONS

Les élèves ayant cours ne doivent pas se retrouver à la MDL.

Des punitions temporaires ou définitives peuvent être prises par le bureau, les CPE ou le Chef d'établissement. En cas de manquement aux règles, et à défaut d'un responsable identifié, des sanctions peuvent être prises à l'encontre d'un club ou à l'ensemble des membres de la MDL, notamment par la suspension d'une activité ou par la fermeture immédiate d'un club ou de la MDL pour une durée pouvant s'échelonner de quelques heures à plusieurs jours.

Je soussigné(e) **Monsieur, Madame, (rayer la mention inutile)** :

Père, mère, responsable légal (rayer la mention inutile) de l'élève :

Entrant en classe de :

Déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la Maison des Lycéens, en accepte les différentes dispositions et m'engage à les faire respecter, **par mon fils, ma fille (rayer la mention inutile)**.

Fait à le

Signature de l'élève :

Signature du tuteur :

Signature de la mère :

Signature du représentant légal :